



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 NOVEMBRE 2025

La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.

Les délibérations sont consultables sur www.marsilly.fr et en mairie de Marsilly.

Le procès-verbal qui retrace le déroulement de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

* Arrêt du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025

COMPETENCES	N°	Titres	Sens des votes
AFFAIRES GENERALES	25.66	<i>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Année 2024</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 LE CONSEIL MUNICIPAL PRÉND ACTE (PAS DE VOTE)
AFFAIRES GENERALES	25.67	<i>Logement communal sis 18 bis rue de l'Ancienne Poste - Vente aux enchères en ligne via le site de courtage AGORASTORE - module Immobilier</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AFFAIRES GENERALES	25.68	<i>Bien vacant et sans maître - parcelle cadastrée ZE N°128 sise au Port de la Pelle - incorporation dans le domaine privé communal.</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
FINANCES	25.69	<i>Subvention de fonctionnement 2025 à l'association « Familles Rurales de Marsilly » - Avenant n°2 à la convention de financement</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
FINANCES	25.70	<i>Attribution de subventions aux associations partenaires du dispositif Pass'Sports pour tous 2025</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
FINANCES	25.71	<i>Budget exercice 2025 - Décision modificative n°3</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ENFANCE, JEUNESSE, VIE DES ECOLES	25.72	<i>Mise à disposition des locaux de l'école Anita Conti hors temps scolaire au profit de l'association PIVAVI</i>	Membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres ayant donné procuration : 01 Nombre de votants : 11 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 00 ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
--------------------------------------------------	-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Deux points inscrits à l'ordre du jour (subventions aux associations Cote a Coast et Comité d'Animation Marsellois) n'ont pu être examinés, le quorum n'étant plus atteint après le départ des conseillers municipaux devant se déporter.
Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT qui précise que si le quorum n'est pas atteint après une première réunion, une nouvelle réunion peut se tenir au moins trois jours plus tard et délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents, le Conseil Municipal sera convoqué pour une réunion le 1^{er} décembre 2025.

Fait à Marsilly, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Hervé PINEAU

